



Groupe « Savigny, notre ville »

Le 20/06/2016

Proposition de délibération relative aux taux d'abattement de la taxe d'habitation

Monsieur Le Maire,

Le groupe des élus « Savigny, notre ville » sollicite l'inscription à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil municipal (Article 19 du Règlement intérieur du Conseil municipal), dès que possible et avant le 01/10/2016 la proposition de délibération suivante :

« Le Conseil municipal :

Décide de fixer à 16% le taux de l'abattement général à la base pour l'année 2017

Décide de maintenir à 10% et 15% les taux respectivement de l'abattement pour charges de familles pour 1 et 2 personnes à charge et l'abattement pour charges de famille pour 3 personnes à charge et plus.

Décide de maintenir un abattement de 10% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune aux contribuables (délibération 5/281 du 8 avril 2016) qui sont :

1°) Titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale ;

2°) Titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;

3°) Atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ;

4°) Titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

5°) Ou qui occupent leur habitation avec des personnes visées aux 1° à 4° . »

D'avance, nous vous en remercions et vous prions d'agréer nos meilleures salutations

Pour le groupe « Savigny, notre ville »

P. Guyard, E. Sas, JM Defrémont, L. Bernet, J. Senicourt, M. Plottu-Grossain

Remis en mairie le lundi 20/06/2016 par Jacques SENICOURT